

## **Foire aux questions**

**Q : Est-ce que je dois personnellement connaître le candidat pour soumettre sa candidature?**

R : Non, le Panthéon des sports canadiens encourage tous les Canadiens et Canadiennes à soumettre la candidature d'un athlète ou d'un bâtisseur.

**Q : Est-ce que je devrais soumettre plusieurs formulaires de candidature afin d'améliorer les chances de mon candidat d'être choisi pour être intronisé au Panthéon des sports canadiens?**

R : Non, il n'est pas nécessaire de soumettre plus d'un formulaire de mise en candidature pour chaque candidat.

**Q : Est-ce que les organisations sportives peuvent soumettre chaque année plus d'une candidature d'athlète ou de bâtisseur représentant leur sport ou leur organisation?**

R : Le Panthéon des sports canadiens demande aux organisations sportives de soumettre les candidatures de tous les athlètes et bâtisseurs qui méritent d'être intronisés au Panthéon des sports canadiens. Il n'y a pas de limite imposée quant au nombre de candidatures acceptées. Notre comité de sélection des membres intronisés étudiera toutes les candidatures.

**Q : Est-ce que je peux soumettre une candidature en tout temps?**

R : Le Panthéon des sports canadiens est heureux d'accepter les candidatures en tout temps au cours de l'année.

**Q : Est-ce que les candidatures de certains sports ne sont pas admissibles?**

R : Le Panthéon des sports canadiens accepte les candidatures de tous les sports.

**Q : Est-ce qu'un athlète ou un bâtisseur doit avoir pris sa retraite pour que sa candidature soit considérée?**

R : Les candidats à titre de bâtisseurs peuvent être en fonction ou à la retraite au moment de leur candidature. Les candidatures à titre d'athlètes ne seront normalement prises en considération que quatre (4) années après leur retraite de compétitions menant à des championnats majeurs.

**Q : Est-ce qu'un membre des médias peut être pris en considération pour être intronisé?**

R : Les membres des médias ne sont pas admissibles à être intronisés seulement sur la base de leur travail dans les médias. Si un membre des médias satisfait aux critères de la catégorie bâtisseur, il peut alors être considéré pour une intronisation à titre de bâtisseur.

**Q : Est-ce que les candidatures d'animaux ou d'objets inanimés sont acceptées?**

R : La candidature d'un animal ou d'un objet inanimé ne sera considérée pour intronisation au Panthéon des sports canadiens qu'à la suite d'une demande faite par un candidat dont l'intronisation a été acceptée par le conseil des gouverneurs du Panthéon des sports canadiens. L'animal ou l'objet inanimé doit avoir fait partie des accomplissements du candidat au cours d'une longue période de temps.

**Q : Est-ce que les candidatures ou la documentation en appui aux candidatures sont acceptées après la date limite?**

R : Non, le processus de sélection se déroule dans les semaines qui suivent la date limite et toute information soumise après la date limite sera conservée pour la sélection de l'année suivante. Cependant, les candidatures mises à la poste avant la date limite selon le cachet de la poste seront acceptées.

**Q : Quelle quantité d'information devrait être jointe à la candidature?**

R : Le Panthéon des sports canadiens recommande que les formulaires de mise en candidature soient les plus complets possible. Vous trouverez ci-dessous la liste recommandée de documentation en appui à la candidature :

- Lettre(s) d'appui d'associations ou de clubs sportifs pertinents.
- Liste de toute autre intronisation ou mise en candidature à un temple de la renommée en sport.
- Un résumé d'une page des réalisations peut être joint à la candidature ainsi qu'une photo du candidat.

**Q : Est-ce que les DVD, livres, magazines et articles de journaux seront acceptés?**

R : Le Panthéon des sports canadiens apprécie le fait que les candidatures soient complètes. Veuillez présenter cette documentation en un seul exemplaire de dix pages maximum, imprimées d'un seul côté, y compris les photos. Ces pages doivent être de format 8½ x 11. S'il existe des publications, DVD ou vidéos sur le candidat, veuillez fournir la liste de ces documents en appui à la candidature ou copiez la page de couverture et donnez un bref aperçu de la publication ou du vidéo.

**Q : Est-ce que je peux communiquer avec les membres du comité de sélection des membres intronisés pour leur transmettre des informations additionnelles concernant le candidat ou discuter avec eux du processus de nomination?**

R : Non. Il est interdit aux personnes soumettant une candidature, y compris les organisations et les membres du public, de communiquer avec le comité de sélection des membres intronisés concernant tout sujet touchant la sélection des candidats. Les discussions et les décisions du comité de sélection des membres intronisés sont de nature confidentielle. Si une personne a des questions concernant le comité de sélection des membres intronisés ou le processus de sélection, veuillez écrire à [nominations@cshof.ca](mailto:nominations@cshof.ca) ou téléphonez au 403-776-1040.

**Q : Est-ce que les candidatures peuvent être mises à jour?**

R : Le Panthéon des sports canadiens encourage les personnes ayant soumis une candidature de faire des mises à jour des candidatures si de nouvelles informations deviennent disponibles, comme par exemple si le candidat est intronisé dans le temple de la renommée d'une région ou d'un sport en particulier, ou s'il se voit décerner un prix. Les mises à jour peuvent être soumises à tout moment dans l'année, mais toute information soumise après la date limite sera conservée pour la sélection de l'année suivante.

**Q : J'ai soumis la candidature d'une personne l'an dernier. Est-ce que je dois soumettre une nouvelle candidature cette année?**

R : Toutes les candidatures sont conservées par le Panthéon des sports canadiens pour une période de trois (3) ans. Si vous avez soumis une candidature pour un athlète ou un bâtisseur au cours de la présente année, sa candidature sera également soumise au comité de sélection lors des deux (2) prochaines années.

**Q : Comment soumettre une candidature?**

R : Le Panthéon des sports canadiens accepte les candidatures par la poste, par télécopieur et par courriel.

**Q : Comment saurais-je si ma candidature a été reçue?**

R : Toutes les personnes soumettant une candidature recevront un avis confirmant la réception de leur mise en candidature. Veuillez vous assurer que l'information pour vous joindre est inscrite sur le formulaire de mise en candidature.

**Q : Comment serais-je contacté ou avisé si le candidat que j'ai proposé est choisi pour être intronisé au Panthéon des sports canadiens?**

R : Le Panthéon des sports canadiens communiquera avec les personnes ayant soumis les candidatures des personnes qui seront intronisées à la suite de l'annonce nationale aux médias. Toutes les autres personnes ayant soumis des candidatures seront contactées concernant le statut de leur mise en candidature.